Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021-261** **08/04/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche - recrutement dans le premier grade de TFR (session 2021).

Destinataires d'exécution
DRAAF – DAAF – DDT(M) – DD(CS)PP – DREAL - ANSES ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche (TFR) organisé au titre de l'année 2021.

Contact pour toutes questions sur cet examen professionnel :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : Marie-Ange CHAZAL
Téléphone : 01 49 55 42 13
Fax : 01 49 55 50 82
Mèl :marie-ange.chazal1@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 29 avril 2005 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;

Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrêté du 26 janvier 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche ;

Arrêté du 1er avril 2021 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2021 à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-78 du 29 janvier 2021 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à 7.

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion possible de la présente note auprès de leurs agents et personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

La Sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

Virginie FARJOT